

PROCÉDURES SOLS CONTAMINÉS

Voici les critères d'analyse des sols contaminés que nous pouvons accepter au site de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Les sols contaminés, pour pouvoir être acceptés, devront être analysés au préalable selon les normes en vigueur soient :

POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Cependant, avant que les sols contaminés soient acceptés, le demandeur doit se plier aux exigences suivantes :

- ❖ Le demandeur doit fournir une analyse des sols contaminés avant la réception de ceux-ci;
- ❖ La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a 21 jours ouvrables pour répondre au demandeur;
- ❖ Seuls les sols contaminés conformes seront acceptés sur le site de la Régie;
- ❖ La firme qui procède à l'analyse des sols contaminés, pour le demandeur, doit indiquer, sur les documents, que les sols contaminés sont conformes à la POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS.

COÛT POUR LA DISPOSITION DES SOLS CONTAMINÉS (COÛT À LA TONNE MÉTRIQUE)

Pour les *municipalités membres* de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Coût pour la disposition des sols contaminés : 50 \$ / tm

Si les sols sont conformes à la POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS

Coût pour les frais d'analyse indépendantes

Selon la POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est dans l'obligation de faire des analyses indépendantes des sols contaminés reçus.

ADVENANT QUE LES ANALYSES INDÉPENDANTES S'AVÉRERAIENT NON CONFORMES À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES SOLS ET RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS, LE DEMANDEUR DOIT REPRENDRE LESDITS SOLS CONTAMINÉS (LA RÉGIE N'ÉTANT PAS EN DROIT DE LES GARDER SUR SES TERRAINS).

Coût à la réception des sols : **250 \$ (plus taxes)**

Coût d'analyse supplémentaires : Un montant de **250 \$ (plus taxes)** sera chargé à chaque tranche de 400 tm de sols contaminés entrées au site.

⇒ *La Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre fera parvenir, au demandeur, un formulaire (à remplir) qui devra être retourné avant la réception des sols contaminés.*